

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

**N°CT2022.3/050-4**

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Julien BOUDIN à Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Rosa LOPES, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Josette SOL, Madame Corine KOJCHEN à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Jacqueline LETOUZEY à Madame Frédérique HACHMI, Madame Marie-Christine SALVIA à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur François VITSE, Madame Marie VINGRIEF à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel WANNIN à Madame Séverine PERREAU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etait absent excusé :

Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Dominique CARON .

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022

N°CT2022.3/050-4

**OBJET :** **Voiries-eau-assainissement** - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de voirie, d'assainissement et de chemisage.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2125-1, R. 2161-2 et suivants et R. 2162-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/108-1 du 26 septembre 2018 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien courant, les petits travaux et les travaux d'urgence de voirie et d'assainissement ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/108-2 du 26 septembre 2018 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation d'opérations de travaux d'envergure de voirie et d'assainissement ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.2/047-1 du 10 avril 2019 attribuant l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement ;

**VU** le budget de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que depuis la création du Territoire en 2016, la direction dédiée à la maîtrise d'ouvrage et à l'entretien des réseaux d'assainissement et des voiries territoriales a été structurée, des travaux d'assainissement ont été réalisés et un premier programme pluriannuel d'investissement (PPI) de voirie est en cours d'achèvement ;

**CONSIDERANT** qu'afin d'accompagner au mieux l'exécution du premier PPI, le Territoire a conclu des accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes pour les travaux d'entretien, petits travaux et travaux d'urgence sur les voiries d'intérêt

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télérmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

territorial et les réseaux d'assainissement, scindé en 9 lots (5 dédiés à la voirie et 4 à l'assainissement) répartis géographiquement pour les années 2019 à 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'en sus, des accords-cadres multi-attributaires, des marchés subséquents pour les travaux d'envergure sur les réseaux d'assainissement et les voiries d'intérêt territoriale, découpés en 2 lots thématiques (assainissement-voirie) pour les années 2019 à 2022 ont été conclus ;

**CONSIDERANT** que, par ailleurs, pour les travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement, des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande ont été conclus, structurés par allotissement géographique (2 lots couvrant deux secteurs différents) avec des montants maximum annuels de 650 000 € HT pour chacun d'eux ;

**CONSIDERANT** que ces trois outils contractuels arriveront à échéance le 31 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que la mise en place d'une seconde programmation pluriannuelle a été présentée lors du Conseil des Maires du 19 novembre 2021 afin de poursuivre, mais aussi d'ajuster, les grandes orientations stratégiques en matière de travaux du territoire ; que la réflexion actuelle de cette nouvelle programmation suit deux axes : une dotation de 36 millions d'euros ainsi qu'une durée prévisionnelle de 6 années ;

**CONSIDERANT** que dans la structuration du prochain accord-cadre, il sera procédé à un regroupement des marchés des travaux d'entretien, petits travaux et travaux d'urgence sur les voiries d'intérêt territorial et les réseaux d'assainissement ainsi que du marché de travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement ;

**CONSIDERANT** qu'afin de sécuriser le passage entre les dispositifs actuels et ceux à venir mais aussi en prévision des objectifs fixés par l'instauration de la prochaine programmation pluriannuelle du territoire, une réflexion a été menée afin d'élaborer un bilan de l'exécution de ces marchés et de proposer une nouvelle architecture ;

**CONSIDERANT** que l'analyse des marchés actuels montre :

- Une bonne ouverture de la commande publique avec un total de 19 entreprises titulaires retenues dont un bon nombre de PME ;
- Une réelle proximité géographique par l'implantation d'une grande partie des titulaires sur le territoire du Val-de-Marne ;
- Des niveaux de prix maîtrisés grâce au dispositif de pourcentage de remise sur les montants hors BPU ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

**CONSIDERANT** que la programmation pluriannuelle des investissements des équipements structurants présentée lors du Conseil des Maires de novembre 2021 prévoit la poursuite d'une politique volontariste d'investissement sur la voirie ainsi que sur les eaux pluviales et usées ;

**CONSIDERANT** qu'en conséquence, il convient de lancer une consultation pour la mise en œuvre d'accords-cadres à bons de commande regroupant les opérations de voirie et d'assainissement traditionnel ainsi que les opérations d'assainissement sans tranchée pour les années 2023-2026 ;

**CONSIDERANT** que la mise en concurrence aboutira à la conservation d'une sectorisation géographique identique à la sectorisation actuelle concernant les travaux d'entretien, petits travaux et travaux d'urgence sur les voiries d'intérêt territorial et les réseaux d'assainissement, qu'à ces 9 lots initiaux s'ajouteront 3 lots spécifiques aux travaux d'assainissement sans tranchées répartis géographiquement ;

**CONSIDERANT** que la répartition des lots et des montants est la suivante :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Maximum annuel en € HT
1	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Alfortville et Créteil</b>	6 500 000,00 €
2	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes</b>	2 600 000,00 €
3	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne</b>	3 200 000,00 €
4	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Le Plessis-Tréville, Noisieu et La Queue-en-Brie</b>	2 600 000,00 €
5	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes</b>	3 000 000,00 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022

6	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Alfortville et Créteil</b>	3 700 000,00 €
7	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes</b>	3 500 000,00 €
8	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne</b>	3 600 000,00 €
9	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Le Plessis-Trévisé, Noiseau et La Queue-en-Brie</b>	2 600 000,00 €
10	Travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement Secteur concerné : <b>Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes</b>	2 200 000,00 €
11	Travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement Secteur concerné : <b>Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie et Chennevières-sur-Marne</b>	1 700 000,00 €
12	Travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement Secteur concerné : <b>Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, Noiseau et La Queue-en-Brie</b>	1 400 000,00 €

**CONSIDERANT** que chaque lot sera mono-attributaire ;

**CONSIDERANT** que la structuration de la consultation et les objectifs d'efficience des coûts nécessitent de traiter différemment les opérations courantes (inférieures à un montant de 300 000 € HT), et celles plus structurantes (supérieures à ce montant) ; que dans le but d'obtenir les meilleurs prix, des outils d'optimisation adaptés seront mis en place, notamment par l'instauration de bordereaux de prix différenciés et/ou des taux de remise différents selon le type d'opération ;

**CONSIDERANT** que la durée initiale de cet accord-cadre court de la date de sa notification au 31 décembre 2023, reconductible pour 3 périodes successives d'un an

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

au maximum ;

**CONSIDERANT** que compte tenu des montants maximum annuels définis, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique susvisés ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 16 JUIN 2022,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement et sur les voiries déclarées d'intérêt territorial ainsi que les travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement composé en 12 lots comme suit :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Maximum annuel en € HT
1	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Alfortville et Créteil</b>	6 500 000,00 €
2	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes</b>	2 600 000,00 €
3	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne</b>	3 200 000,00 €
4	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Le Plessis-Trévisé, Noisieu et La Queue-en-Brie</b>	2 600 000,00 €
5	Travaux d'entretien et petits travaux sur la voirie d'intérêt territorial Secteur concerné : <b>Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes</b>	3 000 000,00 €
6	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement	3 700 000,00 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télérmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

	Secteur concerné : <b>Alfortville et Créteil</b>	
7	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes</b>	3 500 000,00 €
8	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne</b>	3 600 000,00 €
9	Travaux d'entretien et petits travaux sur les réseaux d'assainissement Secteur concerné : <b>Le Plessis-Tréville, Noisieu et La Queue-en-Brie</b>	2 600 000,00 €
10	Travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement Secteur concerné : <b>Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne et Limeil-Brévannes</b>	2 200 000,00 €
11	Travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement Secteur concerné : <b>Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie et Chennevières-sur-Marne</b>	1 700 000,00 €
12	Travaux de réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement Secteur concerné : <b>Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, Noisieu et La Queue-en-Brie</b>	1 400 000,00 €

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres après attribution par la commission d'appel d'offres et tous documents afférents.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant téléransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 22 JUIN 2022**

**ARTICLE 3 : APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure, le cas échéant, en cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite (totalement ou partiellement) et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi relancés et tous documents en découlant.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUIN DEUX MIL VINGT DEUX.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-4
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220622-lmc135358-DE-1-1